

REPÈRES HAUTS-DE-FRANCE

N° 28 | Juillet 2021

ÉCONOMIE / RELANCE

LES IMPACTS DE LA CRISE SANITAIRE SUR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI PENDANT L'ANNÉE 2020 EN HAUTS-DE-FRANCE

La crise sanitaire liée à l'épidémie de la Covid-19 a provoqué une baisse importante de l'activité économique. L'année 2020 a ainsi connu deux périodes de confinement : la première entre le 17 mars et le 11 mai puis la seconde, du 30 octobre au 15 décembre. Ces périodes ont introduit des mesures limitant les interactions sociales (confinements, fermetures d'écoles, couvre-feux, fermetures de commerces...) qui ont fortement freiné l'économie. De plus, ces mesures affectaient au même moment les économies des principaux partenaires économiques de la France.

L'INSEE indique que la baisse du PIB a été de 7,9 %¹ au niveau national. Cette baisse, supportée par les employeurs avec le soutien de mesures publiques très fortes (chômage partiel, aides à la trésorerie, report de cotisations sociales) a engendré une baisse nationale de l'emploi salarié privé. Cependant, la baisse n'est pas identique suivant les territoires et suivant les secteurs. Afin d'avoir une lecture de l'impact à court terme, plusieurs types de données peuvent être mobilisées. Les données publiées par l'URSSAF permettent d'analyser l'évolution du nombre d'emplois privés. Les chiffres de recours aux mesures de soutien de l'économie (chômage partiel, fonds de solidarité notamment) indiquent le rôle qu'ont pu jouer ces mesures en région. Enfin, la demande d'emploi enregistrée par Pôle Emploi mesure les premiers impacts sociaux.

L'analyse de l'ensemble de ces indicateurs montre un retour du niveau d'emplois salariés proche de celui antérieur à la crise sanitaire, un impact positif des aides et dispositifs de soutien à l'économie et une hausse contenue de la demande d'emploi.

UNE ÉCONOMIE RÉGIONALE MARQUÉE PAR LA CRISE SANITAIRE

Sur l'année 2020 :

310 000

emplois perdus au niveau national

Soit une baisse de

1,65%

des emplois salariés privés



8 970

emplois perdus au niveau régional

Soit une baisse de

0.61%

des emplois salariés privés



De Mars 2020 à Avril 2021 :

195 Millions d'heures

d'activité partielle indemnisables

SOIT 6,8% du total de France métropolitaine pour un montant total d'indemnisations de



1.9 Milliard d'euros

SOIT 6,3% du montant sur l'ensemble de la

France Métropolitaine



De mars 2020 à fin juin 2021 :

1,58 Milliard d'euros

d'aides versées au titre du fond de solidarité à destination des entreprises

SOIT 5,3 % du total des aides versées

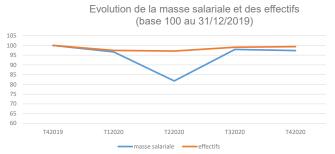
INSEE, Comptes de la Nation 2020 : https://www.insee.fr/fr/statistiques/5387891

L'emploi salarié privé régional se rapproche du niveau d'avant-crise

Au niveau national, la France a perdu 310 000 emplois au cours de l'année 2020. Cela correspond à une baisse de 1,65 % des emplois salariés privés. Les régions qui enregistrent les baisses les plus importantes sont Auvergne Rhône-Alpes (-2,5 %), lle-de-France (-2,44 %) et Bourgogne-Franche-Comté (-1,99 %) comme le pointe la note réalisée par le groupe « Prospective et connaissance territoriale » de Régions de France.²

La région Hauts-de-France connait, elle, une perte d'emplois plus limitée avec une baisse de 0,61 % : le nombre d'emplois à fin 2020 que compte la région est proche de celui à fin 2019 avec une perte de 8 970 emplois. Nouvelle-Aquitaine, Bretagne, Pays de la Loire se trouvent dans des situations proches avec des baisses inférieures à 1 %. La Corse, la Guyane et La Réunion voient elles leur nombre d'emplois progresser sur la période. Les régions qui ont connu des baisses d'emplois marquées pendant l'année ont vu leur nombre d'emplois remonter rapidement après le 1er confinement et continuer d'augmenter entre le 3ème trimestre et le 4ème trimestre malgré un second confinement.

En région Hauts-de-France la baisse a été importante pendant le second trimestre 2020 marqué par le 1er confinement. Le graphique ci-dessous montre également que le retrait de la masse salariale est encore plus significatif (-18 %). Il montre l'effet du chômage partiel qui a touché de nombreux secteurs. La reprise est ensuite forte au 3ème trimestre (la région est alors à -0,91 % de son niveau d'emploi à fin 2019) tant pour l'emploi que la masse salariale. Cette dernière reste cependant à un niveau inférieur de 3 % à celui de fin 2019 car plusieurs activités sont affectées par le second confinement (hôtellerierestauration, commerces dits « non essentiels »). L'impact économique du second confinement est bien moins important que celui du 1er confinement.

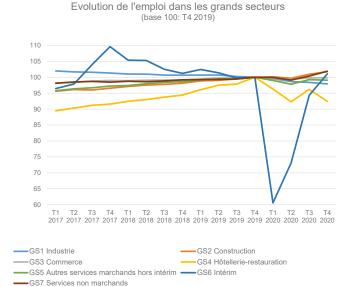


Source : ACOSS-URSSAF

Une distinction par grands secteurs à l'échelle régionale permet de mieux cerner ces évolutions. L'intérim, après avoir subi un véritable coup d'arrêt à la fin du 1er trimestre 2020 (-40 %) voit son activité repartir très fortement jusqu'à dépasser le niveau d'emploi de fin 2019. Les services non marchands et la construction, après une faible baisse, remontent à un niveau supérieur à celui connu fin 2019.

En revanche, l'hôtellerie-restauration reste 8 % en dessous de ce niveau.

L'industrie est à un niveau inférieur de 2 % quand bien même il existe des différences notables entres secteurs d'activités.



Source : ACOSS-URSSAF

La situation de l'industrie illustre la spécificité du choc économique lié à la crise sanitaire. Certaines industries connaissent une très faible dégradation de l'emploi (agroalimentaire, industrie chimique) qui peut même s'accompagner d'une hausse de la masse salariale (industrie chimique, production d'électricité, produits informatiques).

Secteur	Evolution de la masse salariale T4 2019/T4 2020	Evolution de l'emploi T4 2019/T4 2020
Cokéfaction-raffinage, industrie chimique et pharmaceutique	1,72%	-0,40%
Industries extractives	-2,21%	-0,52%
Industries agro-alimentaires	-0,05%	-0,58%
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	0,26%	-0,69%
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	1,25%	-1,33%
Industrie du meuble et diverses ; réparation et installation de machines	-2,73%	-2,09%
Bois et papier	-2,85%	-2,10%
Fabrication de machines et de matériel de transport	-3,50%	-2,14%
Habillement, textile et cuir	-6,98%	-2,58%
Industrie des plastiques et autres produits non minéraux	-3,09%	-3,59%
Métallurgie et fabrication de produits métalliques	-5,36%	-3,78%
Fabrication d'équipements électriques	-4,39%	-5,09%

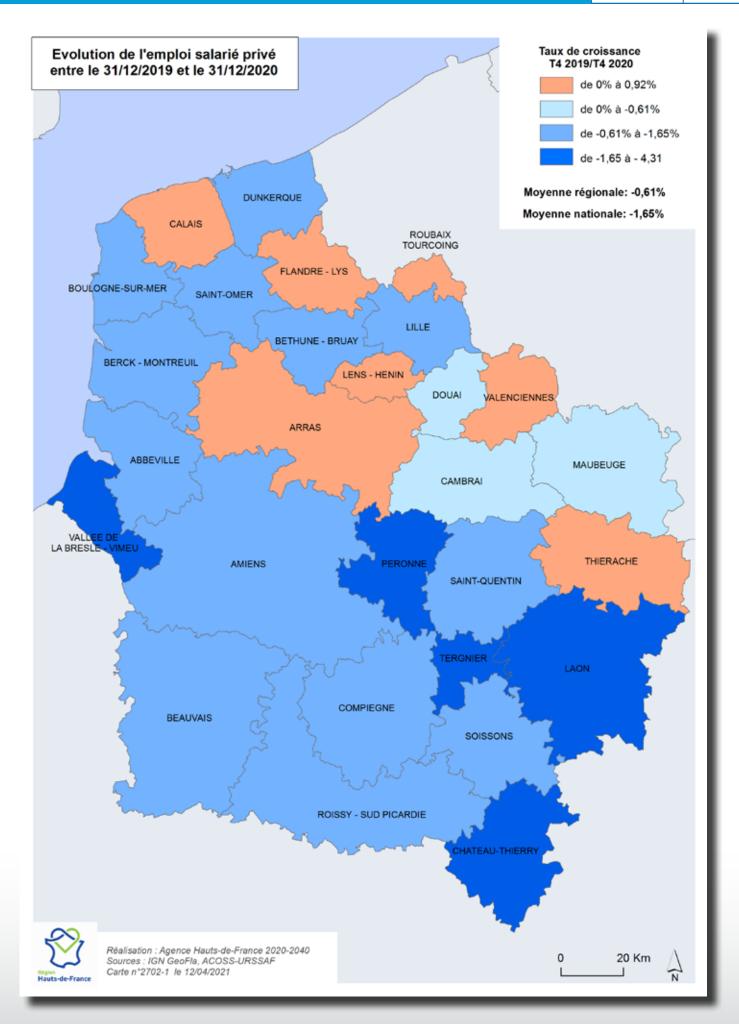
Source : ACOSS-URSSAF

D'autres industries connaissent une situation qui reste plus difficile notamment dans les secteurs des matériaux (plasturgie, sidérurgie, bois-papier) ou de la fabrication d'équipements électriques. La baisse de la masse salariale peut être plus marquée que la baisse des emplois (métallurgie, habillement, matériels de transport).

² Régions de France, « Impact économique de la crise sur les régions et leurs territoires », https://regions-france.org/actualites/actualites-nationales/note-1-limpact-economique-decrise-regions-leurs-territoires/







Sur un plan infrarégional, on observe des disparités qui peuvent apparaitre entre territoires. On note ainsi que, au 31/12/2020, sept zones d'emploi ont retrouvé et dépassé le niveau d'emploi de la fin d'année 2019 : Calaisis, Roubaix-Tourcoing, Flandre-Lys, Lens-Hénin, Arras, Valenciennes et Thiérache. Les zones d'emploi de Douai, Cambrai et Maubeuge connaissent une évolution de l'emploi supérieure à la moyenne régionale mais n'ont pas retrouvé une évolution positive de l'emploi.

En revanche, cinq zones d'emplois connaissent une dégradation de l'emploi supérieure à la moyenne nationale : Vallée de la Bresle-Vimeu, Péronne, Tergnier, Laon et Château-Thierry.

D'autre part, certaines zones ont connu une baisse de l'emploi entre la fin du 3ème trimestre et la fin du 4ème trimestre. Il s'agit des zones d'emplois de Château-Thierry, Vallée de la Bresle-Vimeu, Laon, Béthune-Bruay, Lille et Boulogne-sur-Mer.

Le rôle du chômage partiel et des aides dans le relatif maintien de l'emploi

Les premières mesures de soutien aux entreprises ont été définies très rapidement en accompagnement du confinement strict mis en œuvre le 17 mars 2020, dans l'objectif de préserver l'appareil de production et de limiter les conséquences sociales du choc d'activité³. Elles ont notamment pour fondements juridiques :

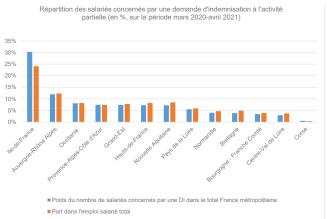
- la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 (loi d'urgence);
- une série d'ordonnances prises sur l'autorisation donnée par l'article 11 de cette loi;
- la loi n° 2020-289 du 23 mars 2020 de finances rectificative pour 2020 (première Loi de Finances Rectificative 2020).

Via le plan de relance voté le 30 juin 2020, la Région Hauts-de-France a également mis en place des dispositifs d'accompagnements des entreprises régionales. Celles d'entre elles faisant face à des difficultés de trésorerie sont par exemple soutenues grâce à la mobilisation d'un fonds COVID piloté par la Région. Celle-ci intervient également sur l'endettement des PME avec le fonds « Reboost », doté à terme de 30 millions d'euros et abondé par la Région à hauteur de 5 millions d'euros. Autre exemple, les aides aux créateurs d'entreprises ont également été renforcées avec les fonds « d'amorçage et innovation » qui ont été portés à 55 millions d'euros.

Sur le plan économique, les mesures de soutien sont de deux natures : certaines, comme le prêt garanti par l'État (PGE) ou les reports de cotisations sociales et charges fiscales, ont la nature économique de prêts, parce qu'elles ont vocation à être remboursées; il s'agit en principe de prêts à court terme, même si la possibilité pour les emprunteurs d'étendre le PGE jusqu'à six ans peut en faire un instrument de moyen terme; — d'autres, comme le fonds de solidarité ou l'indemnisation de l'activité partielle, ont la nature économique de subventions, parce qu'elles sont définitivement acquises à leurs bénéficiaires.

Ces deux derniers dispositifs, activité partielle et fonds de solidarité, apparaissent ainsi comme des mesures de soutien direct pour sauvegarder l'emploi : l'amélioration de la prise en charge de l'activité partielle est vu comme un outil pour prévenir les licenciements et le fonds de solidarité, à l'origine, est un dispositif pour soutenir les très petites entreprises impactées par la crise sanitaire.

L'activité partielle a permis de protéger les salariés en contrat à durée indéterminée et en CDD longs en faisant principalement porter l'ajustement à la baisse d'activité sur les heures travaillées de ces salariés plutôt que sur leur emploi. Le nombre d'heures d'activité partielle indemnisables en Hauts-de-France est estimé par la Dares, sur la période Mars 2020-Avril 2021, à 195 millions d'heures soit 6,8 % du total de la France métropolitaine, pour un montant total d'indemnisations de 1,9 milliard d'euros soit 6,3 % du montant sur l'ensemble de France métropolitaine. La répartition des demandes d'indemnisation (DI) recoupe assez largement les différences régionales de poids salarial relatif. Ainsi l'Ile-de-France qui représente près d'un quart de l'emploi total, concentre un peu plus de 30 % des salariés concernés par une DI entre mars 2020 et avril 2021. La région Hauts-de-France a un poids dans les DI (7,2 %) néanmoins inférieur à celui dans l'emploi salarié total en France métropolitaine (8,2 %).

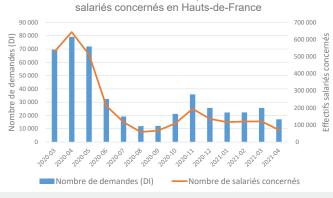


Sources : https://aides-entreprises.data.gouv.fr/ et calculs Agence HDF 2020-2040

Ce recours au chômage partiel, d'une ampleur inédite, a connu une évolution recoupant les phases de fermetures administratives et des limitations d'activité.

L'hébergement-restauration est le secteur qui a été le plus mobilisateur du dispositif.

Nombre de demandes d'activité partielle et d'effectifs



Sources: https://aides-entreprises.data.gouv.fr/ et calculs Agence HDF 2020-2040

³ Voir le rapport d'étape « Comité de suivi et d'évaluation des mesures de soutien financier aux entreprises confrontées à l'épidémie de Covid-19 » réalisé par Benoit Coeuré (Avril 2021)





Autre outil de soutien direct à l'emploi, le fonds de solidarité a été mis en place en mars 2020 pour aider les entrepreneurs dont l'activité a été fortement impactée par la crise sanitaire.

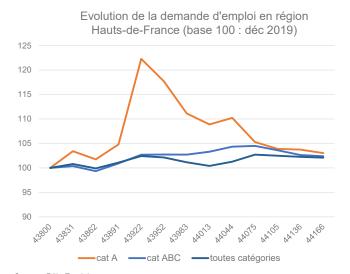
Cet outil a évolué au fur et à mesure de la crise avec notamment trois principales phases : dans une première phase, entre mars et juin 2020, toute très petite entreprise était éligible à une aide du fonds à hauteur d'un montant mensuel égal à sa perte de chiffre d'affaires, dans la limite de 1 500 euros ; dans une deuxième phase, en accompagnement du premier déconfinement, le dispositif a été élargi aux entreprises de taille plus importante, pour des montants plus significatifs mais en ciblant les secteurs ou zones les plus touchées ; enfin, dans une troisième phase, début 2021, une nouvelle inflexion du dispositif a été donnée sous la forme d'une aide exceptionnelle pour la prise en charge des coûts fixes qui ne sont pas couverts par les recettes, les assurances ou les aides publiques.

Fin juin 2021, le montant total cumulé d'aides versées au titre du fonds de solidarité à destination des entreprises des Hauts-de-France s'élève à 1 581 millions d'euros. Ce montant représente 5,3 % du total des aides versées (la région se classant au 7ème rang) alors que le PIB en volume de la région représente 7,1 % du PIB national. Ce poids des aides relativement moins important que le poids économique de la région est certainement lié à la structure économique des Hauts-de-France et la présence relativement moins importante des secteurs d'activités les plus touchés durant le deuxième confinement.

Trois régions concentrent la moitié des aides versées depuis le début de la crise sanitaire. A elle seule, l'Ile-de-France a perçu un quart du montant total des aides versées au titre du fonds de solidarité (elle représente 30,8 % du PIB national en volume), suivie par la région Auvergne-Rhône-Alpes (13,4 % pour un poids en PIB national de 11,5 %) et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (10,9 % pour un poids en termes de PIB de 7,1%). En écart à leur part dans le PIB national, le fonds de solidarité est particulièrement présent en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Occitanie, ce qui peut être relié à la composition du tissu productif. Par exemple, l'emploi non salarié est relativement plus présent en Provence-Alpes-Côte d'Azur tout comme la filière tourisme plus importante.

Comme au niveau national, depuis mars 2020, au regard du montant total des aides versées, deux secteurs concentrent plus de la moitié des aides versées au titre du fonds de solidarité : l'hébergement-restauration et le commerce ont reçu respectivement 39 % et 15 % du montant total des aides versées en Hauts-de-France.

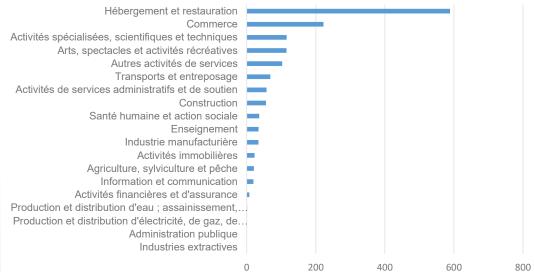
Une demande d'emploi qui augmente mais reste contenue



Source : Pôle Emploi Principales catégories de demandeurs d'emploi : Catégorie A : personne sans emploi, à la recherche d'un emploi quel que soit le type de contrat ; Catégorie B : personne ayant exercé une activité réduite de 78 heures maximum au cours du mois ; Catégorie C : personne ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures au cours du mois.

Les premiers impacts sociaux de la crise peuvent être mesurés par la hausse des demandes d'emplois. L'analyse du nombre de demandeurs d'emplois inscrits auprès de Pôle Emploi entre fin décembre 2019 et fin décembre 2020 montre une augmentation limitée et inférieure aux chiffres nationaux.

Répartition sectorielle du fonds de solidarité - aides attribuées en Hauts-de-France (en millions d'euros)



Sources: https://aides-entreprises.data.gouv.fr/ et calculs Agence HDF 2020-2040

diminution des emplois salariés (voir plus haut). Il est à noter que seuls les Départements et Régions d'Outre-Mer (DROM) connaissent une baisse des demandeurs d'emplois sur la période.

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi a connu une hausse relativement contenue : entre fin 2019 et fin 2020, on constate ainsi une hausse de 2,11 % de demandeurs d'emplois toutes catégories confondues. Cela correspond à 13 370 demandeurs d'emplois supplémentaires et à un nombre total de demandeurs d'emplois de 647 530 personnes. Le détail par catégories montre que la catégorie A, qui regroupe la part la plus importante des demandeurs d'emploi inscrits, a connu une forte hausse en avril 2020 (supérieure à 20 %) avant de diminuer rapidement. Leur hausse sur l'année est de 3 % soit 10 600 demandeurs d'emplois supplémentaires. Globalement, les demandeurs d'emplois des catégories A, B et C ont connu une hausse contenue de 2,39 %.

Plus spécifiquement, le chômage des moins de 25 ans connait une hausse de 2,57 % en catégorie A et de +2,80 % toutes catégories confondues. Les hausses les plus marquées concernent les demandeurs d'emplois de longue durée (plus de 12 mois) : +9,26 % pour la catégorie A, +6,90 % toutes catégories.

La demande d'emplois continue cependant d'augmenter au 1 er trimestre 2021 alors que plusieurs secteurs continuent d'être contraints par des mesures sanitaires (secteur de l'hôtellerie restauration) et ce avant même la mise en place du 3 en confinement à partir du 5 avril 2021. La demande d'emploi à fin mars 2021 indique un niveau supérieur à celui de fin 2019 supérieur de 2,31 % pour les catégories A, B et C et de 2,78 % pour l'ensemble des catégories.

Références

Repères HDF N°27 : « Impacts de la crise économique liée à la Covid-19 : une approche territorialisée »

https://2040.hautsdefrance.fr/download/reperes-hdf-n27-impacts-de-la-crise-economique-liee-a-la-covid-19/

Repères HDF N°22 : « Quels impacts économiques et sociaux de la crise sanitaire en Hauts-de-France ? »

https://2040.hautsdefrance.fr/download/reperes-hdf-crise-sanitaire-emploi-economie-conditions-de-vie/

Repères HDF N°21 : « La puissance publique à la relance » https://2040.hautsdefrance.fr/download/reperes-hdf-relance-publique/

Flash Info HDF N°5 : « Impact potentiel de la crise sanitaire sur l'activité économique »

https://2040.hautsdefrance.fr/download/flash-info-n5-impact-potentiel-de-la-crise-sanitaire-sur-lactivite-economique/

Les Notes de Régions de France N°1 : « Impact économique de la crise sur les régions et les territoires »

https://2040.hautsdefrance.fr/limpact-economique-de-la-crise-sur-les-regions-et-leurs-territoires/

INSEE, Comptes de la Nation 2020 : https://www.insee.fr/fr/statistiques/5387891

Rapport d'étape « Comité de suivi et d'évaluation des mesures de soutien financier aux entreprises confrontées à l'épidémie de Covid-19 » réalisé par Benoit Coeuré (Avril 2021)

https://www.strategie.gouv.fr/publications/comite-de-suividevaluation-mesures-de-soutien-financier-aux-entreprisesconfrontees

Rédacteurs | Grégory Marlier | gregory.marlier@hautsdefrance.fr | Christophe Meulemans | christophe.meulemans@hautsdefrance.fr | (Agence Hauts-de-France 2020-2040) - Service Observatoire et Prospective | Coordinatrice de publication | Sylvie Delbart | sylvie.delbart@hautsdefrance.fr | (Agence Hauts-de-France 2020-2040)

Retrouvons-nous sur











